



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 100941

## Texte de la question

Mme Maud Olivier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le transfert de gestion des visites médicales des étudiants internationaux provenant de la zone hors Union européenne. Cette visite se verra transférée aux SUMPPS au 1er janvier 2017. Néanmoins, aucun transfert de moyens n'est à ce jour prévu, certains SUMPPS ne disposent pas des bâtiments nécessaires pour que ces visites soient effectuées dans les délais escomptés si la démarche de transfert n'est pas progressive, et l'avis du haut conseil de la santé publique, relatant des possibles risques encourus, n'a jamais été rendu public, amenant à diverses interrogations quant à ses conclusions. Ce manque de moyens pourrait conduire à des failles de santé publique, notamment au vu du nombre de cas de tuberculoses détectées chaque année par ces visites, mais aussi quant au budget des SUMPPS qui se verrait amputé de 10 %, ne permettant plus le développement de ses missions qu'elles soient curatives ou préventives. De plus, l'accueil des étudiants internationaux est un enjeu en termes de rayonnement de notre enseignement supérieur, mais aussi en termes de mixité socio-culturelle sur nos campus, et il est à craindre qu'un problème sanitaire grave ne mène à une stigmatisation de ces étudiants, comme cela a pu être observé lors de la découverte tardive d'un cas de tuberculose dans des universités. Elle souhaite donc connaître les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour accompagner le transfert de la gestion des visites médicales des étudiants internationaux vers les SUMPPS.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Maud Olivier](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100941

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 novembre 2016](#), page 9727

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)